

TRANSACTION ANCIEN

Honoraires à la charge du vendeur sauf mention contraire demandée par le mandant

Prix net vendeur	Honoraires
De 1 à 19 999€	5 080 TTC
De 20 000€ à 39 999€	6 080€ TTC
De 40 000€ à 59 999€	7 580€ TTC
De 60 000€ à 79 999€	8 080€ TTC
De 80 000€ à 119 999€	8 888€ TTC
De 120 000€ à 159 999€	9 800€ TTC
De 160 000€ à 189 999€	10 800€ TTC
De 190 000€ à 229 999€	12 800€ TTC
De 230 000€ à 279 999€	13 800€ TTC

Prix net vendeur	Honoraires
De 280 000€ à 329 999€	15 800€ TTC
De 330 000€ à 379 999€	16 800€ TTC
De 380 000€ à 439 999€	18 800€ TTC
De 440 000€ à 499 999€	20 800€ TTC
De 500 000€ à 599 999€	24 800€ TTC
De 600 000€ à 679 999€	25 800€ TTC
De 680 000€ à 799 999€	4,8% TTC du prix net vendeur
De 800 000€ à 999 999€	5% TTC du prix net vendeur
Au-delà de 1 000 000€	5,8% TTC du prix net vendeur

LOCATION DE LOGEMENT D'HABITATION

	Honoraires à la charge du bailleur	Honoraires à la charge du preneur
Négociation d'une mise en location d'un logement	8% TTC du loyer annuel à la charge exclusive du bailleur	0€
Visite du preneur et constitution de dossier	<ul style="list-style-type: none"> - Logements situés en zones très tendues : plafonnés à 12€/m² de surface habitable - Logements situés en zones tendues : plafonnés à 10€/m² de surface habitable - Logements situés en dehors des zones tendues et très tendues : plafonnés à 8€/m² de surface habitable 	<ul style="list-style-type: none"> - Logements situés en zones très tendues : plafonnés à 12€/m² de surface habitable - Logements situés en zones tendues : plafonnés à 10€/m² de surface habitable - Logements situés en dehors des zones tendues et très tendues : plafonnés à 8€/m² de surface habitable

LOCATION COMMERCE, BUREAUX

Honoraires à la charge du preneur

Loyer annuel TTC	Honoraires
De 1 à 20 999€	6000€ HT
De 30 001€ à 50 000€	8800€ HT
De 50 001€ à 100 000€	12800€ HT
Au-delà de 100 000€	10% du loyer annuel (minimum 10 000€ HT)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Honoraires à la charge du preneur

Prix net vendeur TTC	Honoraires
De 1 à 19 999€	5080HT
De 20 000€ à 39 999€	6 080€ HT
De 40 000€ à 59 999€	7 580€ HT
De 60 000€ à 89 999€	8 080€ HT
Au-delà de 90 000€	10% HT du prix net vendeur

Nos honoraires sont payés directement par la personne prévue au mandat, contre remise d'une facture, et sont dus sans délai une fois l'opération constatée par acte authentique ou signature de bail. L'agent mandataire du Réseau national NAOS immobilier n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux. La rédaction du bail et l'état des lieux peuvent être établis par entre autres par avocats, huissiers, notaires, à la demande du propriétaire et ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors réglés par le demandeur directement.